

# Diaconie de l'Église et ministères ordonnés

## Plan

*Nébuleuse conceptuelle et poids des représentations*

*Liturgie et diaconie : l'eucharistie, creuset de la diaconie*

*« Diaconie de l'Église » : de quoi parle-t-on ?*

*La diaconie comme service de la fraternité*

*Le ministère ordonné, une grâce donnée pour disposer l'Église à sa mission*

*Ministère ecclésial, existence personnelle, service de la mission*

*Diaconie, service et ministère : les nouveaux canons relatifs au sacrement de l'ordre*

Dans la réflexion en cours du comité de suivi théologique, il a été dit que « les jeunes prêtres ne considéraient guère la diaconie comme une priorité » (Rapport de la réunion du 20 mai 2011, point 4). Par ailleurs, il m'a été signalé dans mon invitation (email du 22 mai 2011) que « les diacres portent de réelles interrogations sur leur identité et sa relation pratique à la diaconie de l'Église ». Je note aussi que, dans les travaux antérieurs, le comité susdit a constaté une « pluralité de discours sur la diaconie » (Rapport de la réunion du 6 octobre 2010, p. 4). C'est à partir de ces réflexions que je vais amorcer mon propos.

## ***Nébuleuse conceptuelle et poids des représentations***

En parcourant les documents préparatoires qui m'ont été remis, j'ai pris acte de l'effort de s'entendre sur le concept de diaconie : il y a eu l'éclairage biblique<sup>1</sup> et la réflexion théologique sur la diaconie comme « vocation de l'Église »<sup>2</sup>, avec les attitudes que cela implique<sup>3</sup>. Et à l'autre extrême de l'éventail de la réflexion, il y a la diaconie entendue comme « institution de veille et d'animation » (c'est la position de Luc Dubrulle). Entre ces deux approches, il y a place pour des considérations diverses : les dimensions interpersonnelle, collective, institutionnelle et politique de la diaconie, les cercles de mise en œuvre de la parole au service des pauvres (l'intime, l'entourage, la socialité commune, la parole politique et l'espace spirituel), le rapport entre parole et diaconie, renvoyant à la prédication ou à l'aumône dans leur relation au service des pauvres ; il y a aussi ce que j'appelle les harmoniques de la diaconie partant de la charité/amour (loin de toute condescendance !), de son lien à la justice, de sa référence à la solidarité comme obligation ou engagement, mais aussi comme projet, de sa relation à la fraternité et à l'égalité qu'elle implique, sans oublier l'option préférentielle pour les pauvres.

---

<sup>1</sup> Exposé de A. Durand, rapport du 11 février 2011, p. 2.

<sup>2</sup> L'Église doit s'entendre ici comme *ecclesia* d'abord, puis à partir des baptisés, cf. Église-sujet/Église de sujets, selon la distinction de H. LEGRAND, « Le développement d'Églises-sujets. Une requête de Vatican II. Fondements théologiques et réflexions institutionnelles », dans G. ALBERIGO (éd.), *Les Églises après Vatican II. Dynamisme et prospective. Actes du colloque international de Bologne*, 1980, Paris, Beauchesne, 1981, p. 149-184

<sup>3</sup> Cf. É. GRIEU, « la vocation diaconale de l'Église », *Documents – Episcopat*, n°1/2006.

Les citations de Benoît XVI portent sur le caractère essentiel, constitutif – et pas seulement coextensif – de la diaconie par la nature de l'Église (cf. *Deus Caritas est*, n°25) : la diaconie est une des trois tâches fondamentales de l'Église, un des trois piliers de la vie chrétienne, à côté de l'annonce de la Parole et de la célébration des sacrements (*ibidem*)<sup>4</sup>. Le pape Benoît XVI invite à considérer la solidarité à partir de l'amour de Dieu et en vue de Dieu : en ce sens, la diaconie serait comme « un bain évangélique de jouvence de notre solidarité », selon les termes d'Étienne Chomé<sup>5</sup>.

De cette rapide évocation de la réflexion antérieure, je retiens la richesse du propos en même temps que sa complexité et, par conséquent, la difficulté de s'entendre sur le concept de diaconie. Ce concept est, malgré tout, nouveau dans le jargon ecclésial francophone ; son usage est, par surcroît, restreint à certains cercles autant qu'étranger au vocabulaire de l'immense majorité des catholiques. Cela pose une question grave – au sens étymologique « lourde » – quant à la communication de cette entreprise *Diaconia* 2013. Par ailleurs – et pour en revenir aux propos du début concernant les (jeunes) prêtres et les diacres –, cela pose la question non seulement sémantique du concept de diaconie, mais celle plus profonde des représentations sociales<sup>6</sup>.

Les diacres sont tiraillés entre la suppléance laïque (comme super-laïcs en termes de militance) et la suppléance presbytérale (comme sous-prêtres [ou super-acolytes] vu la pénurie de prêtres). Et les diocèses (et les évêques) peinent à élaborer un projet pour le ministère diaconal en fonction des besoins de l'Église *en ce lieu*. C'est là que se trouve, à mon sens, le problème de l'élaboration de l'identité des diacres, qui ne peut se résoudre par le recours à des figures anciennes des temps révolus, du premier millénaire, voire de l'Église pré-nicéenne. À mon sens, c'est parfois l'archéologisme sous-jacent aux représentations du ministère diaconal qui ne facilite pas l'élaboration *actuelle* de leur identité autant que l'articulation de leur ministère avec celui des prêtres et celui des laïcs en mission ecclésiale. Je pose donc très clairement la question des représentations, voire de l'imaginaire à la base des frustrations de certains diacres.

C'est pareillement les représentations diverses véhiculées par les fidèles et chez les prêtres de cette fameuse « diaconie » malgré tout entendue comme action caritative et humanitaire, qui pourraient expliquer que des jeunes prêtres ne la considèrent pas comme une priorité dès lors qu'elle appartiendrait, à leurs yeux, à la fonction d'assistance sociale d'organisations spécialisées ou aux œuvres de charité à l'égard des pauvres que les baptisés se doivent d'exercer selon leurs charismes propres. La complexité de la notion et le pluralisme des discours n'arrangent rien. Au contraire, ils favorisent les représentations mentales que les prêtres ou d'autres groupes peuvent se faire sur la diaconie. Mes travaux de ces dernières années m'ont rendu sensible à cette problématique des représentations sociales. J'invite votre comité à la prendre à bras le corps.

L'expérience belge de « l'année de la diaconie » en 2003 à partir du leitmotiv « envoyés pour servir » m'apprend aussi que le jargon de la diaconie est loin de faire l'objet d'une véritable appropriation par le catholique (francophone) moyen. En revanche, l'éventail sémantique des mots service, serviabilité, serviteur semble plus accessible tout en demandant d'être relu théologiquement et ancré dans l'expérience de grâce, la vertu théologique de charité, l'évènement Jésus Christ, la mission de l'Église. La racine et le terme du service, de la diaconie, c'est l'amour,

---

<sup>4</sup> Ce trépied est antérieur au christianisme, cf la maxime de Rabbi Simon le Juste recueillie dans la Michna (Pirkè Aboth I, 2) : « Le monde est construit sur trois fondements : la Parole de Dieu, le service divin et la pratique de la charité ». Cité par F. DENIAU, « Le diaconat à la lumière des trois "fonctions" du Christ et de l'Église, selon Vatican II », dans A. HAQUIN et Ph. WEBER (éd.), *Diaconat XXIe siècle. Actes du Colloque de Louvain-la-Neuve (13-15 septembre 1994)*, Éd. Lumen Vitae-Novalis-Cerf-Labor et Fides, 1997, p. 103.

<sup>5</sup> Cf. É. CHOMÉ, « La diaconie : un bain évangélique de jouvence à notre solidarité ? », *NRT* 132 (2010), p. 255-266.

<sup>6</sup> Située au carrefour de la psychologie sociale, de la sociologie, de l'anthropologie et de l'histoire, la notion de représentation sociale peut être définie comme une « forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». Cf. G. FERRÉOL, art. « Représentations sociales », dans G. FERRÉOL (dir.), *Dictionnaire de Sociologie*, Paris, Armand Colin, 2002, 3<sup>e</sup> éd., p. 189-196.

un « exister-pour-les-autres » (Jn 13,1-17 ; cf. Mc 10,45 ; Mt 20,28 : Lc 22,27 ; Jn 12,25-26). La condition baptismale implique le service de tous et de chacun des disciples (1 Co 12,7 ; 1P 4,10-11), mais elle appelle et requiert le service de quelques-uns <sup>7</sup>. De ce point de vue, il n'y a pas de raison de douter que les évêques, prêtres et diacres (très prosaïquement qualifiés d'« acteurs particulièrement stratégiques de la diaconie » [cf. rapport du 20 mai 2011, point 4]) comprennent et mettent en œuvre leur ministère comme un service.

C'est en tous cas indéniable dans le chef des prêtres pour lesquels la « charité pastorale » traduit le don du Christ qu'ils doivent imiter dans leur ministère. L'activité ministérielle des prêtres se doit d'être une manifestation de la charité du Christ : les prêtres exprimeront l'agir du Christ jusqu'au don total de soi en faveur du troupeau qui lui a été confié (PO 14 et PDV 23)<sup>8</sup>. N'aurions-nous pas là le pendant sacerdotal de la « diaconie du Christ » que les diacres – et comme nous le verrons, les baptisés et a fortiori les autres ministres ordonnés – se doivent d'imiter dans leur ministère et leur existence ? Notons enfin – et c'est important de le rappeler – que le rituel même des ordinations reflète autant qu'il confirme l'auto-compréhension que les évêques, prêtres et diacres ont de leur ministère<sup>9</sup>. Ils sont bel et bien appelés, consacrés et envoyés pour « servir la fraternité ».

---

<sup>7</sup> Il y a 44 ans, Hans Küng parlait à ce propos de « structure diaconale » (cf. H. KÜNG, *l'Église*, Paris, DDB, 1968 (all. 1967), p. 544-610).

<sup>8</sup> L'expression « charité pastorale » apparaît à Vatican II à propos de la charge épiscopale (LG 41 lat. *pastoralis caritatis munus*). Ultérieurement, on la retrouve dans PO dans sa version finale de 1965 à la demande de quatorze évêques français, comme principe unificateur de la vie et de la sainteté sacerdotale (PO 14 [3x], 15, 16 et 17) ? La « charité pastorale » est devenue en 1992 le thème central de l'exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, *Pastores dabo vobis* qui lui consacre le n°23 ; on la retrouve par ailleurs une trentaine de fois (PDV 15, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 57, 70, 71 et 72).

<sup>9</sup> Je reprends ci-après différents passages du Pontifical concernant d'abord l'ordination épiscopale, puis celle de plusieurs prêtres et enfin celle de plusieurs diacres (PONTIFICAL ROMAIN, *L'ordination de l'évêque, des prêtres, des diacres*. Nouvelle édition, traduction en langue française, Paris, Desclée-Mame, 1996). À propos de l'évêque, il est qualifié de serviteur de Dieu (cf. « ton serviteur »), « au service du peuple de Dieu » (Rituel, n°40) ; sa mission consiste à diriger (le saint peuple de Dieu) sur le chemin du Salut (ib.). Parmi les questions qui lui sont posées, il y a celle-ci : « Voulez-vous, d'un cœur plein de bonté et de miséricorde, accueillir, au nom du Seigneur, les pauvres, les étrangers et tous ceux qui sont dans le besoin ? » (n°40). L'évêque exerce « la fonction de grand prêtre et de pasteur en servant Dieu jour et nuit » (cf. n°47). Je relève dans le rituel relatif aux prêtres ce passage dans l'homélie-type [p.89] : « Exercez donc la charge du Christ-Prêtre avec une joie inaltérable, une vraie charité, ne cherchant pas vos intérêts personnels mais ceux de Jésus-Christ » (...) « Gardez toujours devant les yeux l'exemple du Bon Pasteur qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir, pour chercher et sauver ce qui était perdu » (Rituel n°123). Au moment de son engagement, il lui est demandé : « voulez-vous (devenir prêtre) pour servir et guider sans relâche le peuple de Dieu sous la conduite de l'Esprit Saint ? » (Rituel n°124). Durant la prière consécratoire, on dit ceci : « (...) donne à tes serviteurs que voici d'entrer dans l'ordre des prêtres » (Rituel n°131). Au moment de la remise du pain et du vin, l'évêque lui dit : « recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu. Ayez conscience de ce que vous ferez, imitez dans votre vie ce que vous accomplirez par ces rites et conformez-vous au mystère de la croix du Seigneur » (Rituel n°135).

Dans l'ordination des diacres, je relève l'oraison d'ouverture : « Dieu qui as enseigné aux ministres de ton Église à servir et non à se faire servir, accorde à tes serviteurs que tu choisis aujourd'hui pour le ministère de diacre d'agir selon l'esprit de l'Évangile, d'être pleins de douceur dans leur service et fidèles à te prier sans cesse. Par... » (Rituel n°198). Dans l'homélie-type, on lit [p. 142-143] : « (...) les diacres apportent de l'aide à l'évêque et à son presbyterium, dans le ministère de la Parole, de l'autel et de la charité, en se montrant les serviteurs de tous (...) ils s'acquitteront de ministère de la charité (...) [eux les diacres] disciples de celui qui est venu non pour être servi mais pour servir (...) diacres, c'est-à-dire serviteurs de Jésus Christ qui s'est montré serviteur au milieu de ses disciples (...) servant avec joie en même temps le Seigneur et les hommes » (Rituel n°199). Au moment de l'engagement des diacres, l'évêque leur demande : « Voulez-vous être consacrés à la diaconie [au service] de l'Église par l'imposition de mes mains et le don du Saint-Esprit ? » (Rituel n°200). Dans la prière consécratoire, il est dit : « (évêques, prêtres, diacres) chargés, les uns et les autres, de te servir comme autrefois (...) pour le service de ta demeure (...) sept hommes (...) dans le service quotidien (...) une part de ce service, le ministère des tables (...) les consacrer toi-même pour qu'ils servent à l'autel et accomplissent la fonction diaconale (...) En imitant ainsi ton Fils Jésus venu pour servir, et non pour être servi... » (Rituel n°207). Intéressant pour notre propos également la prière sur les offrandes : « Avant de s'offrir à toi, Père très Saint, ton Fils voulut laver les pieds de ses disciples pour nous donner un exemple

### ***Liturgie et diaconie : l'eucharistie, creuset de la diaconie***

Avant de vous partager quelques considérations personnelles qui n'ont rien d'exhaustif sur le thème « diaconie de l'Église et ministères ordonnés », je vous propose quelques réflexions sur le lien de la diaconie avec la liturgie<sup>10</sup>, en particulier l'eucharistie et ce à quoi elle donne lieu, à savoir le corps ecclésial du Christ. L'Église *prend corps* par l'annonce de la Parole et son accueil dans la foi, les gestes sacramentels de la grâce et la pratique évangélique de telle sorte que les croyants aient part à la vie divine et prennent part à la communion ecclésiale. La Parole de Dieu – annoncée, célébrée et vécue – donne lieu au peuple de l'alliance qu'est l'Église : rassemblé dans l'Esprit saint, par la Parole et les sacrements, grâce au ministère apostolique des évêques et de leurs collaborateurs (cf. *SC* 41b ; *LG* 23a, 26a ; *CD* 11), les uns et les autres ensemble mais chacun pour leur part, au service du « ministère de la communauté » (cf. *LG* 20b). Plus particulièrement, la communion au corps eucharistique du Christ façonne *en ce lieu* son corps ecclésial, dans la diversité des charismes et des ministères (cf. *LG* 32).

Sous l'action de l'Esprit saint, les baptisés présentent au Père leur vie par le Christ – avec lui et en lui – en « sacrifice d'action de grâces » ; dans l'eucharistie, l'assemblée offre en effet véritablement le sacrifice du Fils qui la réconcilie avec le Père. L'eucharistie est à proprement parler le foyer, voire le creuset de la diaconie. Dans sa fonction *anamnétique*, elle fait mémoire du Christ, de l'événement de salut dans sa Pâque et par la Pentecôte de son Esprit, en actualisant le don qu'il a fait de lui-même pour le salut du monde ; dans sa fonction *épicleptique*, elle invoque l'Esprit saint à la fois sur le pain et le vin pour qu'ils deviennent le corps et le sang du Christ, et sur l'assemblée pour qu'elle soit rassemblée dans l'unité et devienne, à ce titre, signe et germe du Royaume ; dans sa fonction *proleptique*, l'eucharistie est le lieu où le corps ecclésial nourri du corps eucharistique est appelé par son témoignage communautaire et l'engagement au quotidien des baptisés à anticiper ce qu'il espère : une humanité réconciliée, l'accomplissement de l'Alliance.

L'eucharistie est l'acte où Dieu relie les êtres humains à lui en leur offrant d'entrer dans la Pâque de son Fils pour mourir à eux-mêmes et ressusciter avec lui. La communion avec le Christ qui s'est donné lui-même « en rançon pour nous tous » (cf. 1 Tm 2,6) implique les baptisés dans son être « pour tous ». Cela devient leur façon d'être ! « C'est seulement dans la communion avec Lui, écrit Benoît XVI dans son encyclique *Spe salvi*, qu'il nous devient possible d'être vraiment pour les autres » (n° 28, c'est moi qui souligne).

En communiant au corps du Christ et en vivant de son Esprit, les baptisés sont appelés à vivre la dynamique de l'amour de Dieu et ce qu'il suscite : l'amour dû au Père (par le Christ dans l'Esprit), l'amour dû aux frères et aux sœurs (« tu aimeras ton prochain... »), et l'amour dû à soi (« ... comme toi-même »). Ils accomplissent ainsi « l'œuvre du ministère [service] pour l'édification du corps du Christ [cf. Ép 4,12] », en s'offrant eux-mêmes « en sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu » (Rm 12,1). En faisant d'eux le corps ecclésial de son Fils, Dieu les envoie comme témoins de l'alliance et artisans du monde nouveau inauguré dans sa Pâque et la Pentecôte de l'Esprit. L'Église se fait « diaconale », c'est-à-dire servante, toute entière livrée au service de l'humanité ; c'est ainsi qu'elle (se) rend (en) grâce dans l'unique culte rendu à Dieu qui lie action liturgique et service du monde.

Nourrie de l'eucharistie et tendue vers les noces de l'Agneau – partageant le pain de la route dans l'espérance d'un monde nouveau – la communauté ecclésiale *en ce lieu* est appelée et... envoyée pour se placer aux lieux où l'être humain doit être reconnu dans sa dignité d'enfant de

---

d'amour (...) pour que nous puissions nous offrir nous-mêmes, dans le sacrifice du Christ, accorde-nous le même esprit d'humilité et de service » (Rituel n° 344).

<sup>10</sup> On lira notamment les brèves réflexions de H.-J. GAGEY, J. DORÉ, G. MÉDEVIELLE, « Cultiver la pluralité des modes de participation à la vie de l'Église », dans J. DORÉ & M. VIDAL (dir.), *Des Ministres pour l'Église*, Paris, Bayard Éditions / Centurion — Fleurus Mame — Éd. du Cerf, coll. « Documents d'Église », 2001, p. 225-227.

Dieu et où notre humanité est appelée à être plus fraternelle<sup>11</sup>. En créant du lien social<sup>12</sup>, en tissant des liens humains et humanisants, en rendant la société plus solidaire, les chrétiens traduisent dans l'aujourd'hui ce qui a été inauguré par la Pâque du Christ, ce qui est *déjà* acquis mais n'est *pas encore* pleinement réalisé. Ils font ainsi œuvre divine dès lors que Dieu a lié son sort à la réussite de notre humanité. On mesure ici toute l'importance de la « diaconie » dans la vie de l'Église : celle-ci n'est pas là uniquement pour rendre service, pour être serviable, mais pour servir l'humain, tout l'humain, désormais visité par Dieu devenu l'un des nôtres<sup>13</sup>. Et servir, cela va jusqu'à donner sa vie (cf. Mc 10,45). C'est là que Dieu nous attend parce qu'il nous y a précédés.

La participation à l'eucharistie nous engage bel et bien dans la « diaconie du Christ » (je reviendrai sur ce thème plus loin). Ces quelques réflexions suffisent pour souligner le lien entre l'eucharistie et la diaconie. C'est d'autant plus important à souligner que beaucoup de catholiques s'en tiennent encore trop à une pratique dévotionnelle de la messe – pour se ressourcer ! – et ont trop peu conscience de la portée ecclésiale et eschatologique de ce sacrement – pour faire l'Église *en ce lieu* et anticiper la fraternité universelle.

Explorons à présent cette thématique de la diaconie de l'Église et du ministère ordonné. Les pages qui suivent n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. La modestie du propos n'a d'autre but que de contribuer à une réflexion constructive pour une campagne en principe adressée largement aux catholiques ordinaires.

### **« Diaconie de l'Église » : de quoi parle-t-on ?**

L'expression « diaconie de l'Église » semble faire partie du jargon ecclésiastique actuel. Elle s'est greffée sur celle de la « diaconie du Christ » : le Christ étant serviteur, l'Église est à sa suite « servante » – voire « servante et pauvre ». Les diacres se sont inscrits dans une relation privilégiée avec Jésus, le Christ-serviteur, en même temps qu'avec l'Église, à travers leur ministère conçu comme « service »<sup>14</sup>. À l'époque du concile Vatican II et dans le contexte de la « théologie de fortune » que les Pères conciliaires ont élaborée pour fonder le diaconat comme ministère exercé en permanence<sup>15</sup>, le concept de « diaconie » avait une valeur exemplaire ou exemplative : c'est à partir de l'attitude de Jésus que l'on comprend la figure du diacre, son rapport symbolique avec le peuple de Dieu (tous/quelques-uns) et sa fonction de communication de l'Église vers le monde (et vice versa). La « diaconie » s'entendait dans un sens caritatif, selon l'attitude fondamentale du service (agir caritatif transformateur).

Traitant du diaconat comme « signe efficace de la diaconie du Christ », Mgr Robert Coffy écrivait en 1981 : « par son existence même, la fonction diaconale est révélation de l'Église

---

<sup>11</sup> COMMISSION ÉPISCOPALE POUR LA DIACONIE, *La diaconie dans la vie des paroisses. Guide pratique*, Bruxelles, Licap, 2007, n° 31 : la mission de l'Église est avant tout « de restituer à tous les êtres humains cette dignité fondamentale des enfants de Dieu ».

<sup>12</sup> « L'espérance chrétienne en Dieu qui ressuscite Jésus d'entre les morts, écrit Jean-Louis Souletie, est appelée à montrer comment elle donne à des sujets brisés de prendre en charge la responsabilité de l'invention de la société » (J.-L. SOULETIE, « L'espérance chrétienne dans les sociétés postmodernes », *Nouvelle revue Théologique* 131 (2009), p. 596). L'heure n'est peut-être plus à réformer la société, ni même à imaginer l'avenir, mais à « inventer le présent ». En s'exprimant de la sorte, on semble en phase avec la sensibilité de bon nombre de nos contemporains, chrétiens y compris, désormais plus soucieux du « comment vivre ? » que du « pourquoi vivre ? » (cf. l'ouvrage récent de CH. DELSOL, *L'âge du renoncement*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « La nuit surveillée », 2011.). Espérer – cet impossible rêve pour les postmodernes – devient une attitude plausible dès lors qu'elle se vit au quotidien en confiance, de façon désintéressée – gratuitement autant que gracieusement – et avec discernement *en Église*.

<sup>13</sup> Cf. É. GRIEU, *Un lien si fort. Quand l'amour de Dieu se fait diaconie*, Bruxelles – Montréal – Ivry sur Seine, Éd. Lumen Vitae – Éd. Novalis – Éd. de l'Atelier, coll. « Théologies pratiques », 2009.

<sup>14</sup> Je renvoie sur ce sujet à l'article de A. GRAU, « "Diaconie du Christ". De l'analogie pratique à la catégorie théologique », *Communio* 26/2 (2001), p. 29-51.

<sup>15</sup> Cf. A. BORRAS, « La théologie du diaconat : où en sommes-nous ? », *Revue théologique de Louvain* 38 (2007), p. 3-28.

comme diaconie et appel adressé à tous les chrétiens à vivre la diaconie du Christ »<sup>16</sup>. L'« Église comme diaconie », c'est-à-dire en tant qu'elle est « service », se situe « dans le monde », au cœur de l'histoire comme germe du Royaume qui la porte à son achèvement. Son « service » ou sa « diaconie » est précisément d'être comme un sacrement de l'unité du genre humain et du salut. L'Église est en effet de l'ordre du signe en même temps qu'elle anticipe ce qu'elle annonce, une humanité réconciliée – à la fois don et exigence de fraternité.

Nous entrons ainsi dans une perspective eschatologique, celle de la consommation de l'Église et du monde dans la Jérusalem céleste. On dépasse le rapport binaire « Église-Monde » susceptible d'être compris dans un sens caritatif, pour passer à un sens sacramentel. Au-delà du dualisme Église-monde, il importe en effet de promouvoir une vision ternaire : l'histoire, l'Église en son sein, l'accomplissement de la création. Le « monde » est un « chantier en reconstruction » (L. Dubrulle), et l'histoire tend vers son achèvement comme accomplissement de la promesse déjà inaugurée dans l'incarnation du Fils, par sa mort et sa résurrection et par le don de l'Esprit saint. Cela ouvre une perspective *eschatologique* qui délivre de la tentation de faire de l'Église un but en soi. L'Église comme convocation de l'humanité à l'alliance naît de l'amour trinitaire : elle jaillit de la communion de la vie divine<sup>17</sup>. L'Église est cette part de l'humanité qui reconnaît le Royaume de Dieu et prend part à la communion de vie en Jésus-Christ par son Esprit. Ce peuple de Dieu – Corps du Christ et temple de l'Esprit – est en marche vers l'achèvement de l'histoire pleinement réconciliée dans la communion trinitaire (*Ecclesia in trinitatem*)<sup>18</sup>.

Cette perspective eschatologique ancrée dans le déploiement du mystère de la trinité fonde « l'engagement dans le monde comme prolongement éthique de la Bonne Nouvelle »<sup>19</sup> : cela renvoie à la charité comme vertu *théologale*, c'est-à-dire attitude fondamentale de Dieu – son don total qu'il nous fait en Jésus-Christ et par son Esprit – qui suscite notre liberté pour répondre à l'amour premier de Dieu. C'est sur cette base théologique qu'il importe de rétablir le lien de la diaconie avec la pastorale afin de faire percevoir l'amour de Dieu et de faire vivre la rencontre du Christ.

Parler de la « diaconie de l'Église » – en passant du sens exemplaire au sens sacramentel qui fonde une éthique –, n'est-ce pas une autre façon de désigner sa mission, le service qu'elle rend au cœur de ce monde ? On perçoit les harmoniques d'un même thème : service, ministère, mission, diaconie, charité, etc. Ces harmoniques ont déjà été abordées dans une note théologique antérieure qui, en outre, ajoutait le terme de fraternité.

On remarquera par ailleurs qu'à propos des ministères ordonnés, on pourrait arguer du Rituel des ordinations de 1996 où l'expression « diaconie de l'Église » est utilisée en remplacement de l'expression « service de l'Église »<sup>20</sup>. Mais c'est la seule et unique fois et il y a lieu de se demander si ce n'est pas propre à la traduction française du Pontifical. Elle est en revanche totalement absente du Catéchisme de l'Église catholique de 1997 où le mot « diaconie » n'est d'ailleurs utilisé que trois fois – sans être pour autant défini, son sens semblant aller de soi pour connoter le service – et toujours en relation avec le ministère diaconal (cf. n° 875, 1569 et 1588) ! On ne trouve pas non plus l'expression dans le Code de droit canonique de 1983. De prime abord donc, l'expression « diaconie de l'Église » n'est pas traditionnelle ou pour le moins

---

<sup>16</sup> Mgr R. COFFY, « Le diaconat : ministère de communion et de mission », Diaconat permanent, CND, vol. 1, p. 128, cité par A. GRAU, « “Diaconie du Christ”. De l'analogie pratique à la catégorie théologique », p. 37.

<sup>17</sup> Je parlerai ici de *Ecclesia ex trinitate* : le Dieu qui se révèle dans l'histoire par l'élection d'Israël d'abord, puis dans l'incarnation du Fils, dans sa pâque et la pentecôte de l'Esprit ensuite, est un Dieu qui vient à la rencontre de l'humanité pour entrer en alliance avec elle.

<sup>18</sup> L'Église se situe en tension eschatologique vers ce à quoi l'histoire est appelée, la communion de vie divine, qui implique la réconciliation de l'humanité. Elle sera alors l'Église qui se tient dans l'amour trinitaire (*Ecclesia in trinitate*).

<sup>19</sup> Cf. E. GRIEU, *Un lien si fort. Quand l'amour de Dieu se fait diaconie*, Bruxelles – Montréal – Ivry sur Seine, Éd. Lumen Vitae – Éd. Novalis – Éd. de l'Atelier, coll. « Théologies pratiques », 2009, p. 140.

<sup>20</sup> PONTIFICAL ROMAIN, *L'ordination de l'évêque, des prêtres, des diacres*, n° 200.

usuelle dans les documents pontificaux ou magistériels. Autre chose est cependant de constater son emploi dans le magistère ordinaire des évêques diocésains ou le langage pastoral, du moins dans certains cercles. C'est le cas notamment dans le cadre de la préparation de *Diaconia 2013*.

### ***La diaconie comme service de la fraternité***

Dans l'étape actuelle de la démarche *Diaconia 2013*, la diaconie a pour objet de « servir la fraternité ». L'Église est ce peuple d'hommes et de femmes qui ont été plongés, par le baptême, dans la mort et résurrection du Christ pour renaître à la vie éternelle. Le baptême donne lieu à la fois à une filiation et à une fraternité. Fils dans le Fils, les baptisés ont été rétablis dans leur dignité d'enfants de Dieu en même temps qu'établis dans une fraternité en Christ, ils se reconnaissent mutuellement comme des frères et sœurs.

La fraternité ecclésiale se propose d'être *en ce lieu*, malgré ses limites et ses misères, comme un avant-goût de la fraternité à laquelle est promise toute l'humanité, non par ses propres mérites, mais par la grâce de Dieu. Telle est la nature « diaconale » de la fraternité ecclésiale : elle est pour le monde. L'Église est envoyée pour servir et, au cœur de l'histoire, elle est attendue pour signifier et réaliser ce que Dieu se propose dans son alliance avec notre humanité, à savoir une existence réconciliée, un monde de justice et de paix, bref « des cieux nouveaux, une terre nouvelle » (Ap. 20,1). N'est-ce pas là la « diaconie de l'Église » ? Tel est le service qu'elle rend à notre humanité, ce pour quoi elle est attendue *ici et maintenant*. Telle est la vocation des baptisés de réaliser au cœur de ce monde la mission de l'Église.

En inculturant *en ce lieu* la mémoire chrétienne par la diversité des baptisés, la communauté ecclésiale y incarne le signe de l'Église, véritable anti-babel, pour qu'elle y joue le rôle de ferment d'une réconciliation à l'œuvre. Elle le célèbre dans la liturgie, en particulier dans l'eucharistie dominicale – table ouverte, pain offert au désir de ceux et celles qui n'en finissent pas de recommencer à croire, communion de destin nouée par les liens tissés avec le Christ et son corps ecclésial qui se nourrit de son corps eucharistique. La communauté ecclésiale – et singulièrement la paroisse – se présente comme l'espace discret où se relie un grand éventail de croyants, et comme le tremplin pour leur présence capillaire dans la société ambiante. Par ses différentes initiatives et activités, elle offre des « raisons d'espérer encore », en conversation avec les contemporains qui s'adressent à elle, en dialogue avec ceux et celles que l'Évangile interpelle.

### ***Le ministère ordonné, une grâce donnée pour disposer l'Église à sa mission***

Pour dire le sens du ministère, j'aime reprendre les termes mêmes de Mgr J. Doré et du Prof. M. Vidal : « Pour que l'Église vive et remplisse sa mission de service de l'Évangile *en ce monde*, il faut que, *en elle*, certains acceptent de *servir* pour la disposer à sa mission — autrement dit : d'assurer en son sein des *ministères* ». <sup>21</sup>

L'ordination sacramentelle signifie que, par la prière de l'Église, Dieu se choisit et envoie quelqu'un au service de l'Église et de sa mission : à cet effet, Dieu confère sa grâce, donnée sans repentance, qui accompagne le diacre, le prêtre ou l'évêque dans l'exercice de son ministère. Certes, tout ministère suppose la grâce de l'accomplir. C'est du moins ce que l'Église espère. Mais dans le cas de l'investiture sacramentelle, l'Église croit que le rite valablement posé transmet cette grâce. Le sacrement de l'ordre signifie et réalise à la fois que Dieu se donne sans retour au ministre ordonné pour la réalisation de son ministère. Dieu s'engage en effet par le Christ dans l'Esprit à l'égard de celui qu'il appelle, consacre et envoie. Telle est la grâce du sacrement de l'ordre que le ministre ordonné est invité à accueillir et à rendre féconde dans son ministère et

---

<sup>21</sup> J. DORÉ & M. VIDAL, « Introduction générale. De nouvelles manières de faire vivre l'Église », dans J. DORÉ & M. VIDAL (dir.), *Des Ministres pour l'Église*, Paris, Bayard Éditions / Centurion — Fleurus Mame — Éd. du Cerf, coll. « Documents d'Église », 2001, p. 14.

dans sa vie. Cette grâce de l'ordination est une grâce pour la mission et plus concrètement pour exercer le ministère.

Le ministère ordonné signifie l'initiative de la grâce en même temps qu'il appelle et œuvre à son accueil dans la foi. Il signifie à la fois la surabondance du don du Fils au Père dans l'Esprit (« diaconie » du Christ) et l'offrande de l'humanité tournée vers le Père par sa participation au mystère pascal (« sacerdoce » du Christ). Cette distinction est éclairante dès lors que l'on mesure la portée de la « diaconie du Christ » qui n'est pas seulement de « servir », mais de « donner sa vie en rançon pour la multitude » (Mc 10,45).

Telle est la « diaconie » du Christ dans son humanité du Fils, devenu par son obéissance filiale jusqu'à la mort *serviteur* du Père (cf. He 5,8-9 ; Ph 2,7) dont « l'origine du don de sa vie est la personne même de l'Esprit qui le remet au Père (Hébreux 9,14), parce que ce même Esprit est à l'origine de son incarnation (Luc 1,35) »<sup>22</sup>. La « diaconie du Christ » est bel et bien le dessein du Père : Jésus fait « serviteur » par le Père pour s'en remettre à lui (He 9,14) sert en donnant sa vie (Ph 2,7) ; il mène pour toujours à l'accomplissement ceux qu'il sanctifie (He 10 ;14) ; il est au milieu de nous « comme celui qui sert » (Lc 22,27). On passe ici du plan exemplaire de la diaconie du Christ à son niveau ontologique, en sa qualité de Fils, Verbe fait chair pour le salut du monde<sup>23</sup>.

Tout ministre ordonné atteste la surabondance du don christique. Il le fait non seulement en tant que baptisé parce que, jaillie de l'amour trinitaire, l'Église repose sur le mystère pascal du Christ qui nous a aimés jusqu'à l'extrême (cf. Jn 13,1). Il le fait en vertu de son ministère, comme par mandat de l'Église (latin *ex mandato Ecclesiae*), et de l'ordination qui l'en a investi parce que l'Église l'a appelé, consacré et envoyé à cet effet<sup>24</sup>. En ce sens, ne pourrait-on pas dire à la suite de Alain Grau que la diaconie du Christ, son oblation sur la Croix, est « le degré zéro du don du Père » sur lequel vient se greffer le « sacerdoce » du Christ, à savoir sa seule et unique médiation opérée une fois pour toutes et qui agit aujourd'hui par le don de son Esprit<sup>25</sup>. L'ordination donnerait aux diacres la grâce de signifier et réaliser cette diaconie du Christ : le Fils unique donné au Père comme serviteur dans l'Esprit par lequel il *se reçoit* comme Fils du Père. Le sacerdoce du Christ quant à lui serait le don par lequel, dans l'Esprit, il *se rend* comme Fils en grâce au Père. Le sacerdoce du Christ l'affecte comme Verbe incarné qui assume notre humanité pour la diviniser.

Quant à la médiation sacerdotale, elle est signifiée, en face de la communauté, par l'évêque qui, au nom du Christ et dans l'Esprit, préside à l'édification de l'Église *en ce lieu* et à la construction du lien entre les Églises. De l'Église locale qu'il sert dans la fidélité à la Tradition

---

<sup>22</sup> Cf. A. GRAU, « "Diaconie du Christ". De l'analogie pratique à la catégorie théologique », p. 48-49.

<sup>23</sup> Comme le dit la Commission épiscopale belge pour la diaconie, « elle (la diaconie) est le plein accomplissement de l'incarnation du Christ » (COMMISSION ÉPISCOPALE POUR LA DIACONIE, *La diaconie dans vie des paroisses. Guide pratique*, n°39), et dans cette logique, elle est l'expression de l'amour trinitaire, mystère de communion de tous et de chacun, dans la réciprocité, la reconnaissance mutuelle, la complémentarité dans l'unité. La diaconie se conçoit dans la dynamique de l'incarnation comme abaissement ou kénose de Dieu dans notre condition humaine. La diaconie du Christ est la perfection de son humanité livrée, dans l'acte de son oblation ; elle se poursuit et s'accomplit dans son « sacerdoce ».

<sup>24</sup> Cf. A. BORRAS, *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, Bruxelles, Lessius, coll. « La Part-Dieu », 2007, les chapitres 5 et 7, relatifs respectivement au caractère inhérent au sacrement de l'ordre et à l'effet habilitant de l'ordination qui positionne autrement l'intéressé au sein de la communauté ecclésiale au service de laquelle il est envoyé.

<sup>25</sup> A. GRAU, « "Diaconie du Christ". De l'analogie pratique à la catégorie théologique », 50. Le « sacerdoce » du Christ serait l'offrande de l'humanité tournée vers le Père par sa participation au mystère pascal. Il l'affecte comme Verbe incarné qui assume notre humanité pour la diviniser. Le sacerdoce ministériel de l'évêque et des prêtres signifie et réalise la seule et unique médiation sacerdotale du Christ, le vrai pasteur de son Église afin qu'elle devienne un peuple tout entier sacerdotal, c'est-à-dire qui se reçoit de Dieu et se remet à lui – se rend en grâce. À cet effet, l'action eucharistique qui incorpore au Christ et fait vivre de son Esprit approfondit ce sacrifice spirituel des baptisés et de toute l'Église dans leur union au seul et unique sacrifice rédempteur, celui du Christ. La médiation sacerdotale est donc au service du sacerdoce commun – ou de la communion sacerdotale – du Corps ecclésial du Christ. Cf. A. BORRAS, *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, p. 97-100.

dont il reçoit la Parole, il se trouve à la « tête » en même temps qu'il en est la « charnière » qui l'inscrit dans la communion de toutes les Églises. Dans l'apostolicité de toute l'Église, l'évêque est le garant qu'il n'y a de don que celui attesté et transmis par la foi des apôtres. L'épiscopat ne crée pas l'apostolicité de la foi ; il l'atteste.

J'aime souligner que le ministère est apostolique en cela même que les évêques sont institués pour être les garants de l'apostolicité de la foi dans l'entre-deux des deux venues du Christ comme le dit le P. Y. Congar<sup>26</sup>. L'apostolicité est en effet aussi bien référence aux origines apostoliques de la foi et du ministère que fidélité à l'Esprit du Christ dans l'attente de la réalisation eschatologique. Cette fidélité se traduit dans la mission de l'Église et dans le témoignage des baptisés *en ce lieu* sur le plan de l'Évangile vécu, en définitive dans la diaconie<sup>27</sup>.

À l'instar de l'évêque, les prêtres signifient et réalisent la seule et unique médiation sacerdotale du Christ, le vrai pasteur de son Église afin qu'elle devienne un peuple tout entier sacerdotal, c'est-à-dire qui se reçoit de Dieu et se remet à lui – se rend en grâce. À cet effet, l'action eucharistique qui incorpore au Christ et fait vivre de son Esprit approfondit ce sacrifice spirituel des baptisés et de toute l'Église dans leur union au seul et unique sacrifice rédempteur, celui du Christ. La médiation sacerdotale est donc au service du sacerdoce commun – ou de la communion sacerdotale – du Corps ecclésial du Christ.

### ***Ministère ecclésial, existence personnelle, service de la mission***

À la grâce de Dieu répond et correspond l'engagement du ministre ordonné qui sait, dans la foi, que Dieu est fidèle et qu'il ne reprend pas ce qu'il a donné. On comprend dès lors que l'implication personnelle et l'engagement à vie du ministre ordonné sont indissociables du mystère qu'il sert. L'existence personnelle et la vocation chrétienne sont désormais vécues au service de la mission. Il y a imbrication entre le ministère reçu par ordination, l'existence du diacre, du prêtre ou de l'évêque saisi dans tout leur être et pour toute leur vie et le mystère du salut qu'ils sont appelés à servir. « C'est en exerçant le ministère de l'Esprit et de la justice (2 Co 3, 8-9) que les prêtres s'enracinent dans la vie spirituelle, pourvu qu'ils soient accueillants à l'Esprit du Christ qui leur donne la vie et les conduit » (PO 13).

Cette grâce pour le ministère, la tradition latine l'a exprimée à partir du thème du caractère sacramental. L'ordination est vue comme une consécration du ministre au mystère qu'il sert, dans tout son être et pour toute sa vie. La pratique du ministère configure de l'intérieur les diacres au Christ-Serviteur, les évêques et les prêtres au Christ-Pasteur. Cette configuration attache en profondeur les ordonnés à leur Maître et Seigneur. Accueillie dans l'humilité du cœur et rendue féconde par le ministère, la grâce de l'ordination les enracine dans le Christ par l'Esprit et leur permet de vivre leur mission épiscopale, presbytérale ou diaconale autant que leur vocation chrétienne dans une dynamique pascale. Dans leur ministère autant que dans leur vie, ils sont appelés à un titre nouveau à vivre cette union au Christ dans sa mort et sa résurrection.

Les diacres sont appelés à entrer dans la diaconie du Christ venu pour servir et (= c'est-à-dire) donner sa vie pour la multitude (cf. Mc 10,45). Plus que de simplement rendre service, ils entrent dans le don absolu et total que le Christ a fait de lui-même et, comme par un effet d'entraînement, ils incitent, par leur ministère, les baptisés à faire de même : ils rappellent ainsi la

---

<sup>26</sup> Cf. Y. CONGAR, *L'Église. Une sainte, catholique et apostolique*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Mysterium salutis », 1970, p. 187.

<sup>27</sup> Notons en passant que cette apostolicité de la foi renvoie à la catholicité – également confessée dans le Credo – dès lors qu'il s'agit de rendre « parlante » *en ce lieu* la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu, concrètement en la traduisant dans le quotidien et en l'inscrivant dans le tissu social. Le thème de la diaconie doit, à cet égard, être intimement relié à ces deux « notes » de l'Église, l'apostolicité et à la catholicité dont il est une des conséquences : l'Église est « servante » par sa fidélité ici et maintenant à la foi des apôtres et à l'écoute de l'Esprit du Christ. Et elle ne sera « servante » que si elle est « pauvre », c'est-à-dire libre en étant *de Dieu*.

dynamique baptismale de mort et de résurrection. À cet effet, la prière consécatoire de leur ordination dit précisément que l'Esprit leur est donné par lequel ils sont fortifiés pour accomplir fidèlement le ministère<sup>28</sup>. Ce sont justement les paroles qui appartiennent à la nature du rite au point d'être exigées pour que l'action soit valide : « envoie sur eux, Seigneur, l'Esprit Saint. Par lui, qu'ils soient fortifiés des sept dons de ta grâce, pour remplir fidèlement le(ur) ministère »<sup>29</sup>.

Quant aux évêques et aux prêtres, comme présidents de l'Église et de sa liturgie, n'ont-ils pas à se laisser toujours davantage conduire dans le « corps livré » de chacune de ses eucharisties ? Par le mystère pascal qu'ils célèbrent avec le peuple croyant, les évêques et les prêtres entrent dans le ministère sacerdotal du Christ livré pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Rassembler l'Église pour l'envoyer : tout le sens de la mission ecclésiale des baptisés, hommes et femmes incorporés au Christ et vivant de son Esprit, est de reconnaître Dieu qui vient convoquer l'humanité à l'alliance. La mission est d'attester ce beau projet de Dieu qui vient rassembler l'humanité. Pour l'Église, protagoniste de la mission, il s'agit, dans le chef des fidèles et de leurs ministres, de signifier que Dieu vient à la rencontre de tout être humain et de notre histoire humaine. Tout le sens du rassemblement de l'Église est précisément celui de sa dispersion. L'Église est disséminée au cœur de ce monde pour signifier le mystère du salut comme mystère d'alliance. Les chrétiens n'ont pas à s'inquiéter de « faire nombre » ; ils ont pour vocation de « faire signe ». L'Église n'existe qu'à la fin d'être envoyée pour servir.

Dans cette dynamique de convocation et d'envoi, le ministère des prêtres, à l'instar du ministère épiscopal, est un ministère pour la mission. Si les évêques et les prêtres président au rassemblement de l'Église, il leur revient tout autant de présider à sa mission. La passion de l'Évangile les configure au Christ, leur Maître et Seigneur, et elle ne cesse de nourrir en eux l'inquiétude de l'universel. Ils savent que la fraternité ecclésiale qu'ils servent n'a d'intérêt qu'en fonction de la fraternité universelle qu'elle anticipe. Leur devoir et leur joie sont de maintenir l'Église ouverte à tous ceux et celles « pour qui le Christ est mort » (Rm 14, 15). Leur inquiétude de l'universel traduit, au nom de l'apostolicité de la foi, leur souci de la catholicité.

L'annonce de la Parole et la célébration des sacrements dans les communautés qu'ils président sont dès lors à la source du rassemblement des croyants et à l'origine de leur mission : pasteurs à l'image du Bon Pasteur, ils deviennent alors les témoins émerveillés de renaissances dans la foi et de nouvelles évangélisations. Il en va de même pour les diacres qui assistent les évêques et les prêtres dans la triple diaconie de la parole, de la liturgie et de la charité, dans les charges et les offices qui leur ont été confiés en fonction des besoins de l'Église *en ce lieu*. N'est-ce pas pour cela que tous – évêques, prêtres et diacres – ont donné leur vie en se consacrant, par leur ministère et dans tout leur être, au mystère qu'ils servent ?

Les circonstances présentes de la désaffection à l'égard de la foi font découvrir à frais nouveaux aux ministres ordonnés la dynamique pascale qui traverse à la fois l'existence chrétienne et le ministère au service du peuple de Dieu. Dans le contexte actuel de postmodernité, il leur revient de consentir joyeusement à la fin d'un régime de chrétienté – sans nostalgie et sans regret – pour reconnaître la fidélité d'un Dieu qui ne cesse d'ouvrir un avenir à son peuple. La précarité actuelle de l'exercice de leur ministère, en particulier des prêtres, la

---

<sup>28</sup> À titre de comparaison avec les paroles requises pour la validité des ordinations épiscopale et presbytérale, l'évêque est ordonné pour établir l'Église *en un lieu* (en référence aux apôtres « qui établirent l'Église en chaque lieu », lat. *qui constituerunt Ecclesiam per singula loca*) et les prêtres pour seconder l'ordre épiscopal (littéralement « pour qu'ils obtiennent la charge du second rang », lat. *obteneant secundi meriti munus*). Cf. PONTIFICAL ROMAIN, *L'ordination de l'évêque, des prêtres, des diacres*, p. 13-14 citant la Constitution apostolique *Pontificalis romani recognitio* de Paul VI.

<sup>29</sup> Il ne s'agit pas tellement de « leur » ministère, mais du ministère, – *tout court* et à la fois dans toute son ampleur – qu'il leur revient d'accomplir, c'est pourquoi je traduis : « dans la mise en œuvre du ministère qu'il leur revient d'exercer fidèlement » (lat. *quo in opus ministerii fideliter exsequendi munere septiformis tuae gratiae roborentur*) (PONTIFICAL ROMAIN, *L'ordination de l'évêque, des prêtres, des diacres*, rites de l'ordination de plusieurs diacres, p. 152, n° 207, rites de l'ordination d'un seul diacre, p. 175, n° 235) ; le Pontifical se réfère à la Constitution apostolique *Pontificalis romani recognitio* de Paul VI, qu'il cite en précisant les paroles requises pour la validité de l'ordination (lat. *ad validitatem*), p. 13.

curieuse solitude dans laquelle la modernité semble enfermer les chrétiens, les échecs de certaines entreprises missionnaires et les désillusions liées à la marginalisation contemporaine de la foi sont autant de défis pour renouveler leur adhésion croyante au Ressuscité et se laisser travailler par son Esprit qui fait toutes choses nouvelles. Nos Églises locales d'Occident ont besoin de pasteurs et de ministres enracinés dans le Christ et habités par son Esprit. C'est là une exigence pour que l'Église devienne, par leur ministère, un peuple à la fois tout entier diaconal et sacerdotal.

### ***Diaconie, service et ministère : les nouveaux canons relatifs au sacrement de l'ordre***

Au moment d'aborder, pour conclure cette note, l'aspect canonique ou plutôt la doctrine théologique dans le Code de droit canonique, une remarque préalable s'impose. Tout en étant un lieu théologique, le Code ne relève pas d'abord de la théologie. La portée des canons relatifs au sacrement de l'ordre – anciens et nouveaux – est certes importante, mais non dirimante dès lors qu'il revient au droit de prescrire un devoir-faire, un agir ecclésial, et non de décrire une vision d'Église. Si le Code de 1983 contient des affirmations théologiques sur les ministères ordonnés, celles-ci doivent toujours être référées à la tradition et au magistère, concrètement celui de Vatican II, dans une herméneutique qui ne peut jamais faire l'économie de la réception des énoncés théologiques et magistériels.

Le récent motu proprio *Omnium in mentem* entré en vigueur le 8 avril 2010<sup>30</sup> a retouché les canons concernant le sacrement de l'ordre, principalement à partir de la doctrine du Catéchisme de 1997 qui modifiait la version de 1992 en n'appliquant plus l'expression (*agere*) *in persona Christi capitis* au ministère diaconal. Les évêques et les prêtres reçoivent la « mission et la faculté (le “pouvoir sacré”) d'agir *in persona Christi capitis*, et les diacres reçoivent « la force de servir le peuple de Dieu dans la “diaconie” de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et le presbytérium » (n° 875). On notera que le mot *diaconie* est mis entre guillemets dans le texte même du Catéchisme.

Le nouveau canon 1008 s'énonce en ces termes : « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains parmi les fidèles sont constitués ministres sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont consacrés et députés pour servir, chacun selon son rang, à un titre nouveau et particulier, le Peuple de Dieu ». Il abroge l'ancien canon 1008 où le sacrement de l'ordre était présenté de la façon suivante : « Par le sacrement de l'Ordre, d'institution divine, certains fidèles sont constitués ministres sacrés par le caractère indélébile dont ils sont marqués; ils sont aussi consacrés et députés pour conduire le peuple de Dieu, chacun selon son degré, en remplissant en la personne du Christ-Tête les fonctions d'enseignement, de sanctification et de gouvernement ».

Les premier et deuxième paragraphes du canon 1009 demeurent inchangés, mais ils sont complétés par un nouveau paragraphe : « Ceux qui sont constitués dans l'Ordre de l'épiscopat ou du presbytérat reçoivent la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ-Tête, les diacres en revanche reçoivent la force de servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité » (§3). Ce n'est pas ce que font les diacres qui les spécifie, mais *ce qui les autorise à le faire*, à savoir l'ordination. Ils ne sont cependant pas habilités à la présidence ecclésiale et eucharistique qui revient aux pasteurs dans leur agir *in persona Christi Capitis*.

En reprenant la doctrine du Catéchisme de 1997, le nouveau canon 1009 § 3 semble « maximaliser le ministère sacerdotal des pasteurs » (cf. *in persona Christi*). Il y a lieu de se demander s'il n'a pas corrélativement pour effet de produire un « minimalisme diaconal » ? On serait en droit de le penser si le service des diacres – leur diaconie ministérielle au nom du Christ-serviteur – devait se réduire à rendre des services, à accomplir des tâches pour « assister » les pasteurs. En

---

<sup>30</sup> Cf. A. BORRAS, « Les diacres d'après les nouveaux canons 1008 et 1009 § 3 », à paraître prochainement dans *Revue théologique de Louvain* 42 (2011/4).

revanche, il en va autrement si on s'accorde à reconnaître dans le diaconat le reflet sacramentel de la « diaconie du Christ », à savoir la surabondance du don du Fils au Père dans l'Esprit.

Ce qui est remarquable, c'est que, dans le nouveau canon 1008, « servir le Peuple de Dieu » est devenu le dénominateur commun entre les trois degrés du sacrement de l'ordre alors que précédemment c'était celui de « conduire le peuple de Dieu » par l'exercice des *tria munera*, par surcroît *in persona Christi capitis*.

Les nouveaux canons 1008 et 1009 § 3 situent théologiquement parlant les trois degrés du sacrement de l'ordre dans une perspective foncièrement ministérielle : le ministère apostolique est au service de la mission du Christ et de son Corps ecclésial. En dépassant une approche du sacrement de l'ordre principalement sacerdotale pour s'inscrire dans la perspective du ministère – le service étant expressément le dénominateur commun du ministère ordonné – le canon 1008 offre une ouverture œcuménique qui ne manquera pas d'être appréciée par les Églises et communautés ecclésiales issues de la Réformation. N'est-ce pas encourageant ? Voici que toutes les Églises et communautés ecclésiales s'accorderaient sur le ministère au service de la fraternité pour disposer le peuple de Dieu à sa mission de signifier et réaliser, à la fois, la fraternité universelle qui nous est promise.

*Alphonse Borras, Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)*